

Articles R. 4224-15 et L 6313-1 du Code du travail
Respect du décret qualité des Organismes de formation



Organisme habilité par la CARSAT et INRS

Organisme n° 82 38 04128 38

Publics concernés

Toute personne amenée à exercer les missions de S.S.T. et nommée pour porter secours en cas d'accident et présentant les aptitudes médicales requises.

Objectifs

A l'issue de la formation, le participant est capable d'intervenir efficacement dans une situation d'accident et de mobiliser ses connaissances et ses compétences, afin de participer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation de l'entreprise.

Supports pédagogiques

Matériels de démonstration, documents et exercices interactifs suivant la méthodologie préconisée par l'INRS.

Programme et modalités pédagogiques

Le programme de la formation M.A.C. porte sur l'ensemble des domaines de compétence de la formation Devenir S.S.T..

Domaine de compétence 1

« Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail ».

- C1** Être capable de situer le cadre juridique de son intervention.
- C2** Être capable de réaliser une protection adaptée.
- C3** Être capable d'examiner la ou les victimes avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- C4** Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation de l'entreprise ou de l'établissement.
- C5** Être capable de secourir la ou les victimes de manière appropriée.

Domaine de compétence 2

« Être capable de mettre en application ses compétences de S.S.T. au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise ».

- C6** Être capable de situer son rôle de S.S.T. dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
 - ☞ notions de base de prévention et être acteur de la prévention.
- C7** Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention.
 - ☞ savoir repérer une situation dangereuse et être apte à supprimer ou réduire, sinon à diminuer ou réduire toute situation dangereuse.
- C8** Être capable d'informer les personnes responsables dans l'entreprise de la prévention.
 - ☞ pouvoir les identifier et prendre les éléments nécessaires et les transmettre.

Situations inhérentes aux risques spécifiques

L'avis du Médecin du travail dans ce domaine est particulièrement important.

Évaluation

Évaluation certificative des compétences 2, 3, 4 & 5 face à une situation proposée.

Évaluation certificative des compétences 1, 6, 7 & 8 suite à la situation proposée, par échange individuel ou collectif sur des questionnements simples.

Pour information

Les sessions de recyclage, « maintien et d'actualisation des compétences ont une durée est de 7 heures, et deviennent également certificatives pour une périodicité de 24 mois maximum. Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place une formation continue plus fréquente.



Documents de fin de formation et statut du formateur

Attestation de formation et certificat Forprev. Formateur diplômé et reconnu par les instances.

Formation initiale Devenir S.S.T.

Durée 2 jours, soit 14 heures
Groupe 10 participants maximum

Formation recyclage M.A.C. S.S.T. (24 mois)

Durée 1 jour, soit 7 heures
Groupe 10 participants maximum